

N°040 année 2019

Newsletter

ECHOS DU PATRONAT

AFCET-APACM.TOGO-ANSPGS-APBEF-APRT-ASOZOF-CAT-ESTETIC-FAHR-FETAC-GCT-GIEL+-GITO-GNEBTP-GPP-GTPME/PMI-NAVITOGO-SCIMPEXTO-UNATROT-UPRAD-UTAVOT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNP-TOGO

Président :

M. Coami Sedolo TAMEGNON

Vice-Président :

M. Jean WOZUFIA

M. Yiva Kodjo BADOHU

M. Thierry AWESSO

M. Enselme GOUTHON

M. Kossi Dahoue ADODO

M. Charles AMEGAVIE

Secrétaire Général:

M. François Ekué ADADE

Trésorier Général:

M. Claude Daté GBIKPI

Trésorière Générale Adjointe :

Mme Annie GBADOE

Conseillers:

Mme Pierrette ANENOU-EVENAMEDE

M. Innocent Démanya AYIVI

M. Amessi MIDIOHOUAN

M. Auguste DOGBO

Mme Rose Dédé CREPPY

Présidents des Commissions Techniques:

M. Ibrahima ABOUDOU

M. Théophile Anani PANOU

Mme Candide LEGUEDE

Me Sylvia AQUEREBURU

M. Kodjo BATTAH

LISEZ ET FAITES LIRE
"ECHOS DU PATRONAT" !!!



LE CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO ET CELUI DU BURKINA-FASO SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT



RENCONTRES

&

ATELIERS

LE CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO ET DU FASO SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

A l'issue d'une visite de travail au Togo, le Conseil National du Patronat du Faso a officialisé vendredi à Lomé, une convention de partenariat avec le Conseil National du Patronat du Togo.

Les documents ont été signés par Monsieur Laurent Tamégnon, président du CNP-Togo et Monsieur Apollinaire Compaoré, président du CNP Burkinabè.

L'accord s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre les deux Patronats.

A travers ce partenariat, les deux Conseils s'engagent à organiser régulièrement des consultations mutuelles en vue d'élaborer des

LISEZ ET FAITES LIRE "ECHOS DU PATRONAT" !!!



plans d'actions visant le développement du commerce, de l'industrie et des services dans leurs pays respectifs. « Ceci à travers des missions d'affaires, des conférences, des expositions, des symposiums, des tables rondes ou toute autre forme d'activités s'y rapportent », renseigne le président du CNP-Togo, Monsieur Laurent Tamegnon.

Il ajoute que les liens de collaboration rapprochée contribueront à renforcer l'organisation patronale régionale, la FOPAO.« Cet accord permettra d'instaurer un benchmarking entre les deux structures, en vue de profiter des meilleurs pratiques de l'une ou de l'autre et par voie de conséquence, de les rendre plus dynamiques et plus profitables pour nos membres et pour le secteur privé de nos deux pays », a-t-il affirmé.

En une seule phrase, le partenariat vient « inaugurer la nouvelle dynamique de coopération entre les deux organisations patronales sœurs ».

Pour le président du CNP du Burkina, l'union fait la force et le partenariat avec le CNP-Togo va dans ce sens. « Il est important de mettre en place des commissions pour créer des espaces



beaucoup plus importants et faire en sorte que le développement puisse s'assoir dans nos deux pays », précise Seydou Diakité Vice-président du Patronat burkinabé.

VISITE OFFICIELLE DE TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU FASO EN IMAGES











WWW.CNP~TOGO.ORG

LISEZ ET FAITES LIRE "ECHOS DU PATRONAT" !!!















SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CNP-Togo/CNP-Burkina. Faso: Signature de la convention



WWW.CNP~TOGO.ORG





Président du CNP-Togo

Président du CNP-Burkina.Faso

SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CNP-Togo/Les interviews avec la presse









SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CNP-Togo/Visite sur le site de NIOTO







SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CNP-Togo/Visite sur le site du CFMI (Centre de formation des métiers de l'industrie)





SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CNP-Togo/La remise de distinction honoriphique





Rejoignez-nous sur

facebook.

"Conseil National du Patronat Togo"

Le CNP Togolais, demeure un interlocuteur de poids face au gouvernement pour défendre les intérêts du secteur privé. A ce titre, vous avez adopté un plan stratégique sur la période 2017-2021. Quelle place donnez-vous aux thématiques liées à l'emploi-formation ou au renforcement du partenariat public-privé

Visitez notre site officiel:

www.cnp-togo.org



Le Conseil National du Patronat du Togo est l'organisation d'employeurs qui défend les intérêts du secteur privé auprès du Gouvernement togolais.

En rappel, il regroupe à ce jour 21 associations professionnelles de tous les secteurs d'activités (les Industries, les BTP, les Transports routiers, les Navigateurs et Consignataire de navires, les entreprises de la zone franche, les PME/PMI, les assurances, les Pétroliers, les Banques, les Importateurs/Exportateurs, les Hôteliers, etc.).

Dans le cadre de sa mission de promotion du secteur privé, le CNP-Togo a élaboré un plan stratégique qui prend effectivement en compte les thématiques liées à l'emploi formation et au partenariat public-privé.

En ce qui concerne la problématique de l'emploi-formation, le CNP-Togo envisage de :

- Promouvoir l'adéquation formation-emploi au regard des besoins des entreprises
- Faire état des enjeux en matière de qualification de la main d'œuvre et de son adaptation au marché du travail
- Identifier les besoins en compétences des entreprises ainsi que les métiers porteurs et proposer des mesures pour la mise en place des formations appropriées
- Créer un centre de formation engagé dans les activités directes de formation en management, d'assistance au développement des PME/PMI, de conseil à la direction et à la gestion des entreprises
- Développer des partenariats avec des institutions de formation pour des programmes appropriés de perfectionnement

Pour ce qui concerne le renforcement du partenariat public-privé, le Plan Stratégique du CNP-Togo l'a si bien décliné dans son orientation stratégique 5. Il s'agit précisément de « Renforcer le partenariat public » à travers les objectifs stratégiques suivants :

- Rendre dynamique le cadre de concertation public-privé
- Favoriser les délégations de services publics au secteur privé
- Créer une école d'énergie renouvelable, entre autres actions à mener.

Mais avant de poursuivre avec les autres questions, je voudrais préciser que le Plan stratégique du CNP-Togo couvre bien la période 2018-2022, au lieu de 2017-2021 que vous avez mentionnée.

Pour sa part le gouvernement, a aussi son plan stratégique qui est un plan quinquennal, à savoir le PND 2018-2022, dont le coût est estimé à 4 662,2

financement ? Sachant que le CNP Togolais aujourd'hui, compte plus de 1300 entreprises issues de 21 associations, comment va-t-il s'impliquer dans la réussite de ce PND ?

Le PND est un ambitieux programme qui va nécessiter des investissements de l'ordre de 4622,2 milliards de francs CFA, dont 2999,1 milliards sont attendus du secteur privé, sur la période 2018-2022, avec pour objectif de générer au moins 500 mille emplois. C'est assez énorme pour une période de 5 ans et le secteur privé national seul ne peut pas faire face à cet important défi. Nous comptons sur les partenariats avec les investisseurs étrangers. C'est justement dans cette logique qu'intervient l'organisation du 1er Forum Togo-UE prévu pour les 13 et 14 juin 2019. En dehors de ce forum, d'autres activités sont également prévues dans les pays comme l'Angleterre, le Japon, la Chine, en vue d'attirer les investisseurs étrangers. Nous profitons de cette tribune pour réitérer nos félicitations au Gouvernement togolais pour ce Programme important de développement que constitue le PND et pour l'implication effective du secteur privé.

A quoi faut-il s'attendre, en termes d'investissements et d'opportunités à travers le premier Forum UE/Togo qui doit se tenir, mi-juin prochain à Lomé?

A travers le Forum Togo-UE des 13 et 14 juin prochains, le secteur privé entend tirer le maximum de profit aussi bien au niveau du hub logistique que du pôle de transformation agricole, en mettant en place une stratégie de coopération et de partenariat avec les investisseurs étrangers.

Nous avons des projets dans le domaine de transformation agroalimentaire, de création de cités modernes, de l'électrification rurale, etc.

Nous devons également développer des joint-ventures et des GIE (groupements d'intérêt économique). Dans ce sens, Il faudra aussi un bon programme de Partenariats Publics Privés (PPP) pour permettre au secteur privé de participer efficacement à ce vaste programme de développement et de devenir plus performant. Par ailleurs, les efforts d'amélioration du climat des affaires menés par le Gouvernement contribueront à favoriser l'attrait du secteur privé pour ce vaste programme d'investissement.

A peine élu, vous avez effectué une visite, en 2017, avec une délégation d'opérateurs togolais auprès du Conseil national du patronat béninois, dont le but visait à établir un cadre de coopération entre les opérateurs économiques des deux pays. Durant votre mandat comptez-vous élargir ce type de contacts avec l'ensemble des CNP des pays de la sous-région de l'UEMOA ?

Bien évidemment! Nous avons d'ailleurs poursuivi notre action en visitant le Patro-



nat du Niger et de la Côte d'Ivoire. Nous venons de recevoir dans ce cadre, du 16 au 18 mai dernier, une délégation du Patronat Burkinabè.

Un protocole d'accord de partenariat a été signé entre les deux patronats voisins à cette occasion.

Comment a été accueillie, par le CNP, l'annonce par le gouvernement en début d'année de la création de deux tribunaux de commerce, à Lomé et à Kara ? Quel signal envoie le gouvernement aux investisseurs ? Et quel est son impact sur le climat des affaires du pays ?

La création des deux tribunaux de commerce rentre dans une stratégie globale d'amélioration du climat des affaires. La création de ces tribunaux permet d'attribuer les affaires commerciales à des juridictions spécialisées et compétentes en la matière.

La création de ces tribunaux de commerce favorise les investissements privés car ces instances judiciaires permettent une plus grande célérité dans le traitement des contentieux commerciaux, au lieu d'attendre la procédure judiciaire ordinaire qui pénalise parfois, voire souvent, les opérateurs économiques.

C'est donc un grand pas de plus dans l'amélioration du climat des affaires et une source d'attraction des investissements extérieurs privés.

Quelles vont être les priorités sur l'exercice 2019 ?

Pour l'exercice 2019, plusieurs activités sont dans le pipeline. Il s'agit de :

- Améliorer la participation active du CNP-TOGO aux structures de formulation et de pilotage des politiques économiques du pays.
- Favoriser, stimuler et accompagner les PME/PMI dans leur conquête du marché sous régional
- Agir en vecteur de rapprochement des entreprises et de développement du partenariat public-privé
- Promouvoir l'entrepreneuriat agricole
- Promouvoir une offre de services de qualité capable de booster la croissance des entreprises togolaises.

Comme mot de fin, je voudrais encourager le Gouvernement à poursuivre les actions pour la réussite du PND. Le Secteur Privé, quant à lui, ne ménagera aucun effort pour jouer sa partition dans la mise en œuvre de ce plan. Je vous remercie.



Pour des informations supplémentaires : CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO Casablanca-derrière le bar « LA CAMIONNETTE »; BP 12429, Lomé-Togo. Tél: (00228) 22 21 08 30. Email: cnptogo@gmail.com www.facebook.com / Conseil National du Patronat Togo



Directeur de Publication Laurent TAMEGNON

> Réalisation Moli KAO KEZIE

Comité de relecture

Têvi TETE-BENISSAN Mensa KOGBETSE Jacob MONDEDJI